



Herbicide

✓ **Désherbage sélectif des arbres et arbustes  
en pépinières et en plantations.**

Contient : 1 % d'iodosulfuron-méthyl sodium,  
36 % de diflufenican (DFF),  
Sous forme de granulé dispersable (WG)

**RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT  
PROFESSIONNEL**

GRUPE 2 | 12 HERBICIDES

**envu** 1,65 kg e



Pré-levée et  
Post-levée précoce

**envu** **Espaces Vert**

**0 800 008 401** Service & appel  
gratuits

2022 Environmental Science FR S.A.S.  
3 place Giovanni Da Verrazzano 69009 LYON  
Envu, the Envu logo and Valdor® Expert are trademarks owned by  
Environmental Science U.S. LLC. or one of its affiliates.  
**EMB** : 2022 Environmental Science FR S.A.S.



FR85759507G

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

(Date de fabrication / n° de lot : voir sur l'emballage)

3 700479 005069

### Description

Valdor® Expert est un **herbicide de pré-levée et de post-levée précoce** maintenant le sol propre pendant 3 mois. Il est destiné au désherbage **sélectif des arbres et arbustes en pépinières et plantations** en place depuis plus d'un an. Il s'utilise en application généralisée (pulvérisation en plein) pendant le repos végétatif, et en traitement dirigé (localisé sur le rang ou inter-rang) en dehors de la période de repos de la végétation.

### Mode d'action

Valdor® Expert associe deux substances actives à l'action complémentaire : iodosulfuron-méthyl-sodium et diflufénican.

Le **iodosulfuron-méthyl-sodium** de la famille des sulfonylurées est absorbé principalement au niveau des feuilles. Il se fixe dans les premiers centimètres du sol. Il est ensuite véhiculé dans la plante par systémie.

Les jours suivant l'application la croissance est bloquée, puis apparaissent des tâches chlorotiques suivies d'une lente nécrose des pousses. Les plantes sont détruites dans un délai de 4 à 6 semaines après application.

Le **diflufénican** est absorbé par le tissu foliaire des jeunes feuilles provoquant une chlorose prononcée qui s'étend au fur et à mesure de la croissance aérienne.

Les plantes se nécrosent et disparaissent. Appliqué en prélevée le diflufénican se positionne dans la couche superficielle du sol où il exerce une action de contact sur les jeunes pousses issues des graines en germination.

Valdor® Expert est ainsi un herbicide de pré-levée et de post-levée précoce des adventices, à large spectre : il contrôle à la fois la flore présente à un stade peu développé lors du traitement, et les nouvelles levées.

### Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Désherbage sélectif des arbres et arbustes en pleine terre en pépinières et en plantations : 0,33 kg/ha.

1 traitement par an.

Respecter en bordure des points d'eau, une zone non traitée de 5 mètres comportant un Dispositif Végétalisé Permanent non traité d'une largeur de 5 mètres.

Zone non traitée plantes non cibles : 5 mètres.

Application de décembre à juin (inclus).

La formulation WG (granulés dispersables) facilite le dosage et l'utilisation du produit.

### Champ d'activité

**Valdor® Expert** est efficace sur un grand nombre d'adventices.

La persistance d'action globale de **Valdor® Expert** est de 3 mois.

Liste des adventices sensibles à **Valdor® Expert** (pré-levée et post-levée précoce, dans l'état actuel de nos connaissances) :

Pré-levée	Post-levée précoce
<i>Alopecurus myosuroides*</i> , <i>Alopecurus sp*</i> , <i>Amaranthus retroflexus</i> , <i>Anagallis arvensis*</i> , <i>Arabidopsis thaliana</i> , <i>Cerastium arvense</i> , <i>Chenopodium album*</i> , <i>Epilobium sp</i> , <i>Erigeron canadensis</i> , <i>Erodium cicutarium</i> , <i>Galium aparine</i> , <i>Lactuca serriola</i> , <i>Matricaria chamomilla</i> , <i>Mercurialis annua</i> , <i>Poa annua*</i> , <i>Polygonum aviculare</i> , <i>Polygonum convolvulus*</i> , <i>Polygonum persicaria</i> , <i>Ranunculus arvensis</i> , <i>Senecio vulgaris*</i> , <i>Solanum nigrum*</i> , <i>Sonchus asper</i> , <i>Sonchus oleraceus*</i> , <i>Stellaria media</i> , <i>Trifolium sp</i> , <i>Veronica persica*</i>	<i>Matricaria chamomilla</i> , <i>Cerastium arvense</i> , <i>Erigeron canadensis</i> , <i>Stellaria media</i> , <i>Sonchus asper</i>

\* persistance d'action de 2 mois.

### Sélectivité

La sélectivité vis-à-vis des essences ornementales a été vérifiée en pépinière en pulvérisation généralisée en période de repos végétatif, et en pulvérisation dirigée en dehors de la période de repos de végétation.

#### 1) Traitement en plein en période de repos de végétation

Les espèces et variétés suivantes se sont avérées tolérantes :

*Acer campestre*, *Acer palmatum*, *Alnus cordata*, *Amelanchier canadensis*, *Aronia prunifolia*, *Betula utilis*, *Buxus sempervirens*, *Caryopteris clandonensis*, *Catalpa bignonioides*, *Corylus maxima*, *Cotinus coggygria*, *Cotoneaster franchetii*, *Deutzia x magnifica*, *Elaeagnus ebbingei*, *Elaeagnus pungens*, *Euonymus japonica*, *Hibiscus sp.*, *Hypericum 'Hidcote'*, *Ilex aquifolium*, *Liquidambar styraciflua*, *Liriodendron tulipifera*, *Lonicera tatarica*, *Lonicera xylosteum*, *Magnolia grandiflora*, *Magnolia liliiflora 'Nigra'*, *Mahonia aquifolium*, *Malus 'Alden'*, *Philadelphus sp.*, *Photinia fraseri*, *Platanus hybrida (P. x hybrida acerifolia)*, *Prunus laurocerasus*, *Prunus lusitanica*, *Quercus pubescens*, *Ribes aureum*, *Ribes nigrum*, *Ribes sanguineum*, *Rhododendron 'Anna kreushye'*, *Rosa rugosa*, *Sambucus nigra*, *Spiraea billardii*, *Syringa vulgaris*, *Tamarix aphylla*, *Viburnum tinus*.

*Cedrus deodara, Chamaecyparis lawsoniana, Cupressocyparis leylandii, Juniperus media, Picea abies, Picea pungens, Pinus austriaca, Pinus nigra, Taxus baccata, Thuja plicata.*

Les espèces et variétés suivantes se sont avérées sensibles :

*Abelia 'Edward goucher', Aronia arbutifolia, Ceanothus 'Autumnal blue', Ceanothus sp., Cornus alternifolia, Cornus alba, Cornus florida, Corylus avellana, Ligustrum japonicum, Spiraea vanhouttei, Weigelia sp.*

N.B : Listes non-exhaustives établies d'après l'état actuel de nos connaissances.

## 2) Traitement dirigé pendant la période de végétation

Les espèces et variétés suivantes se sont avérées tolérantes :

*Acer campestre, Aesculus carnea, Aesculus hippocastanum, Albizia julibrissin, Albizia umbrella, Alnus cordata, Alnus incana, Alnus glutinosa, Amelanchier canadensis, Berberis 'Auricoma', Betula utilis, Betula pendula, Caryopteris clandonensis, Catalpa bignonioides, Celtis australis, Corylus colurna, Cotinus coggygria, Deutzia .x magnifica, Elaeagnus ebbingei, Elaeagnus pungens, Euonymus japonica, Fagus sylvatica, Fraxinus oxycarpa, Fraxinus ornus, Gleditsia sp, Hibiscus sp., Hibiscus syriacus, Hypericum 'Hidcote', Ilex aquifolium, Juglans regia, Koeleria paniculata, Lavandula 'Edelweiss', Ligustrum ovalifolium, Liquidambar styraciflua, Liriodendron tulipifera, Lonicera xylosteum, Magnolia grandiflora, Mahonia aquifolium, Morus alba, Morus bombycis, Morus kagayama, Olea europea, Paulownia tomentosa, Philadelphus inodorus, Philadelphus sp, Photinia fraseri, Platanus hybrida (P x hybrida acerifolia), Populus nigra, Prunus cerasifera, Prunus laurocerasus, Prunus myrobolana, Pyrus calleryana 'Chanticleer', Quercus cerris, Quercus palustris, Quercus robur, Quercus pubescens, Quercus rubra, Quercus sp, Ribes sanguineum, Rhododendron 'Anna kreushye', Sambucus nigra, Spiraea billardii, Tamarix aphylla, Thuja occidentalis, Tilia platyphyllos, Tilia cordata, Viburnum sp., Viburnum tinus.*

*Chamaecyparis lawsoniana, Cupressocyparis leylandii, Picea abies, Picea pungens, Pinus nigra, Pinus pinea, Taxus baccata.*

Les espèces et variétés suivantes se sont avérées sensibles :

*Cornus alba, Cornus florida.*

N.B : Listes non-exhaustives établies d'après l'état actuel de nos connaissances.

### Mode d'emploi

#### Utilisation

**Valdor® Expert** s'utilise pour le désherbage sélectif des pépinières et plantations d'arbres et arbustes en pleine terre.

#### Préparation de la bouillie

Avant de démarrer la campagne de désherbage, il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage.

De plus le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

Pour préparer la bouillie le jour du traitement :

- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Verser dans la cuve la quantité de produit nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.

#### Dose(s) recommandée(s) et époque de traitement

Type application	Epoque d'application	Stade culture	Enherbement	Doses	Quantité d'eau par ha
Généralisée	Décembre à Février	Repos de végétation (avant débournement des bourgeons)	sur sol propre ou végétation peu développée (levée 4 à 6 feuilles)	0,33 kg/ha	300 à 500 L
Dirigée (ne pas toucher le feuillage)	Mars à Juin	Végétation	sur sol propre ou végétation peu développée (levée 4 à 6 feuilles)	0,33 kg/ha	300 à 500 L

Utiliser une balance pour mesurer la quantité de produit nécessaire.

### Mélanges et compatibilités

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

### Matériel d'application

Utiliser un pulvérisateur à jet projeté, qu'il soit tracté ou porté, équipé de buses à jets pinceaux ou miroir.

La pression d'utilisation doit être faible, 2 bars maximum, afin d'éviter toute dérive sur les zones sensibles avoisinantes.

**L'utilisation d'un cache herbicide est recommandée pour l'application dirigée ou à proximité des zones engazonnées.**

### Conditions du milieu

Consulter le service météo de votre région et choisir une journée sans vent ni pluie.

Ne pas appliquer en condition de sécheresse ou de gelée.

### Recommandations particulières

**Valdor® Expert** s'utilise sur des plants en place depuis une saison de végétation.

Une application précoce de **Valdor® Expert** est préconisée afin de permettre d'avoir un sol propre pendant la reprise de végétation.

Lors de la pulvérisation dirigée, éviter tout entrainement et toute projection sur les feuilles et écorces vertes des arbres et arbustes à préserver. L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, ENVU décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

### Précautions à prendre et bonnes pratiques

#### Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Pour protéger l'opérateur/le travailleur, porter des Équipements de Protection Individuelle (EPI) :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
		PULVÉRISATEUR À DOS OU UNE LANCE	PULVÉRISATEUR À RAMPE TRACTEUR SANS CABINE		
<b>GANTS EN NITRILE</b> NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A,B ou C) 	Réutilisables	Réutilisables	À usage unique* intervention sur le matériel	À usage unique* intervention sur le matériel	Réutilisables
<b>EPI VESTIMENTAIRE</b> conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 	EPI vestimentaire ET EPI partiel		✓	✓	EPI vestimentaire ET EPI partiel
<b>EPI PARTIEL</b> blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 	OU				OU
<b>COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE</b> catégorie III type 3 ou 4 	Type 4	Type 4 avec capuche			Type 4
<b>BOTTES</b> certifiées EN 13 832-3:2006 		✓			

\* Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé des réflexes d'hygiène (ex: lavage des mains, douche en fin de traitement) et un comportement rigoureux (ex: procédure d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes leur notice d'utilisation.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

#### Pour l'emploi

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Ne pas pulvériser près de cours d'eau, de plans d'eau, de canaux d'irrigation.
- Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et au frais.

#### Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Éliminer les emballages en respectant la réglementation.
- Ne jamais vider les fonds de cuve et les eaux de rinçage dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.
- À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

#### En cas de déversement accidentel

- Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.
- Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.
- Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.
- Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

#### Collecte des emballages

Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière AIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.

ADIVALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur : - **Site** : [www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr) - **Email** : [infos@adivalor.fr](mailto:infos@adivalor.fr) - **N° AZUR** : 08 10 12 18 85

**Important**

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises.

**VALDOR**  
Expert

Herbicide

✓ **Désherbage sélectif des arbres et arbustes en pépinières et en plantations.**

Contient : 1 % d'iodosulfuron-méthyl sodium,  
36 % de diflufénican (DFF),  
Sous forme de granulé dispersable (WG)

GRUPE 2 | 12 HERBICIDES

**RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL**

envu

**1,65 kg e**



Pré-levée et Post-levée précoce

envu Espaces Vert

**0 800 008 401** Service & appel gratuits

Date de fabrication / n° de lot : voir sur l'emballage



2022 Environmental Science FR S.A.S.  
3 place Giovanni Da Verrazzano 69009 LYON



Envu, the Envu logo and Valdor® Expert are trademarks owned by Environmental Science U.S. LLC. or one of its affiliates.

EMB : 2022 Environmental Science FR S.A.S.

FR85759507G

**REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT**



3

700479 005069


**ATTENTION**
**Valdor® Expert - AMM N° 2110010**

Granulé dispersable (WG)

 Contient : 1 % d'iodosulfuron-méthyl-sodium (10 g/kg), 36 % de diflufenicanil (DFF) (360 g/kg)  
 Détenteur homologation : 2022 Environmental Science FR S.A.S.

**H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.**  
**H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**
**EUH208 - Contient Maleate de disodium. Peut produire une réaction allergique.**
**EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**

P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P501 - Éliminer le contenu/réceptif dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Protection de l'eau

SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel

**En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 008 401 ou être consultée sur les sites internet : [www.fr.envu.com](http://www.fr.envu.com) et [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)**

d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Protection de la faune

SPe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %.

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

SPe 8 : Ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs.

Protection de la flore

Spe 3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone cultivée adjacente.

**Mesures de protection des individus :** se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé « Précautions à prendre ».

**Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013)**

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

**Délai de ré-entrée : 24 heures.**
**PREMIERS SOINS :**
**Conseils généraux :** S'éloigner de la zone dangereuse. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.

**Inhalation :** Amener la victime à l'air libre. Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau.

**Contact avec les yeux :** Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

**Ingestion :** Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

**Garder l'emballage ou la notice à disposition.**
**Lire les instructions avant emploi.**
**En cas d'urgence : Appeler le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche**

 UFI: 72Q0-8052-C006-UMTY  
 FR85809660G



**VALDOR®**  
Expert

## Herbicide

✓ **Désherbage sélectif des arbres et arbustes en pépinières et en plantations.**

Contient : 1 % d'iodosulfuron-méthyl sodium,  
36 % de diflufenican (DFF),  
Sous forme de granulé dispersable (WG)

**RÉSERVÉ À UN USAGE  
EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL**

GRUPE 2 | 12 HERBICIDES

**4 x 1,65 kg e**

envu™



Pré-levée et  
Post-levée précoce



**VALDOR®**  
Expert

## Herbicide

✓ **Désherbage sélectif des arbres et arbustes en pépinières et en plantations.**

Contient : 1 % d'iodosulfuron-méthyl sodium,  
36 % de diflufenican (DFF),  
Sous forme de granulé dispersable (WG)

**RÉSERVÉ À UN USAGE  
EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL**

GRUPE 2 | 12 HERBICIDES

**4 x 1,65 kg e**

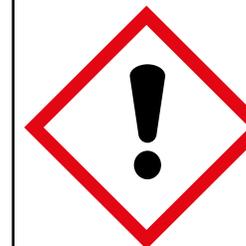
envu™



Pré-levée et  
Post-levée précoce

**ARTICLE 85843796**

**ATTENTION**



**Valdor® Expert - AMM N° 2110010**  
Granulé dispersable (WG)

Contient : 1 % d'iodosulfuron-méthyl-sodium (10 g/kg), 36 % de diflufenicanil (DFF) (360 g/kg)

Détenteur homologation : 2022 Environmental Science FR S.A.S.

**H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.**

**H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

**EUH208 - Contient Maleate de disodium. Peut produire une réaction allergique.**

**EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**

**P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.**

**P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.**

**P391 - Recueillir le produit répandu.**

**P501 - Éliminer le contenu/réceptier dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.**

**Protection de l'eau**

**SP 1 :** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

**Protection de la faune**

**SPe 2 :** Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant un teneur en argile supérieure ou égale à 45 %.

**SPe 3 :** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé

permanen non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

**SPe 8 :** Ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs.

**Protection de la flore**

**Spe 3 :** Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone cultivée adjacente.

**Mesures de protection des individus :** se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé « Précautions à prendre ».

**Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013)**

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement;

- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

**Délai de ré-entrée : 24 heures.**

**PREMIERS SOINS :**

**Conseils généraux :** S'éloigner de la zone dangereuse. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.

**Inhalation :** Amener la victime à l'air libre. Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. **Contact avec les yeux :** Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin. **Ingestion :** Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Anti-Poison.

**Garder l'emballage ou la notice à disposition.**

**Lire les instructions avant emploi.**

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 008 401 ou être consultée sur les sites internet : [www.fr.envu.com](http://www.fr.envu.com) et [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

En cas d'urgence : Appeler le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

UFI: 720Q-8052-C006-UMTY

REEMPLOI DE  
L'EMBALLAGE  
INTERDIT

envu  Espaces Vert

FR85822144G

**0 800 008 401** Service & appel gratuits



2 370047 900506 3

2022 Environmental Science FR S.A.S.  
3 place Giovanni Da Verrazzano  
69009 LYON  
Envu, the Envu logo and Valdor® Expert are trademarks owned by Environmental Science U.S. LLC, or one of its affiliates.  
EMB : 2022 Environmental Science FR S.A.S.

Date de fabrication/n° de lot : voir sur l'emballage